

Synthèse des problèmes repérés lors de l'inspection environnement sur les réacteurs 1, 2 et 3 de Flamanville

Une surveillance déficiente des prestataires :

- pas de surveillance de la maintenance du déshuileur, aucun programme de surveillance sur la prestation de prélèvement et analyse des eaux souterraines, pas de visa d'EDF sur l'intervention de maintenance de la station météo du site, mise en oeuvre lacunaire de la surveillance de l'entretien d'équipements permettant le contrôle des rejets gazeux.
- lors d'une opération de rénovation d'une fosse considérée comme activité importante pour la protection, c'est la même personne qui a réalisé le contrôle technique et l'a validé, contrairement à la réglementation.

L'analyse de la conformité règlementaire du réacteur EPR en construction est incomplète, n'ayant été réalisée que par l'aménageur et pas par l'exploitant.

La liste des activités importantes pour la protection est incomplète, si bien qu'il n'y a pas eu de vérification de l'intégrité physique de certains puisards lors de leur rénovation, qui aurait permis de garantir leur étanchéité.

Une gestion désinvolte des substances dangereuses :

- l'étiquetage des tuyauteries et réservoirs du réacteur EPR n'est pas conforme à l'attendu règlementaire
- incohérence entre le registre des substances dangereuses de l'EPR et la réalité des entreposages sur le terrain (volume d'ammoniaque bien supérieur à ce qui est indiqué dans le registre)
- au niveau de l'aire de dépotage de la station de déminéralisation, **il est prévu de dépoter ensemble des substances dont le mélange accidentel est dangereux** (acide sulfurique et soude, acide sulfurique et eau de javel, chlorure ferrique et eau de javel). Dans les deux derniers cas, les mélanges conduiraient à la formation d'un nuage toxique de dichlore. De tels mélanges sont pourtant source de nombreux accidents dans l'industrie. Et dans certains cas, le dépotage était réalisé sans que les analyses in situ ne soient réellement effectuées. Lors de leur visite, les inspecteurs ont constaté que le camion était déjà raccordé à la ligne de dépotage alors que les agents de terrain n'étaient pas encore présents et que la levée des préalables n'avait pas été effectuée.

Gestion des rejets :

- L'analyse des fiches échantillonnage analyse rejet montre que celles-ci comportent des erreurs de renseignements, ou peuvent être modifiées sans explication, ce qui ne permet pas de garder une traçabilité.
- les fiches indiquent une heure de fin de rejet plus tardive que celle de la vidange complète du réservoir, ce qui peut aboutir à minorer la valeur du débit moyen de rejet effectué.
- alors que plus d'une dizaine de personnes interviennent sur des équipements contenant de l'hexafluorure de soufre, seuls quatre sont habilités à manipuler ce gaz.

- il n'y a pas de moyen de s'assurer que l'entreprise prestataire qui effectue les analyses de certains effluents radioactifs ne mélange pas les échantillons.

Confinement des pollutions sur l'EPR de Flamanville

- il n'est pas prévu de contrôler l'étanchéité des vannes-pelles (équipements obturateurs) du réacteur EPR en construction.

Gestion des déchets et effluents :

- des échantillons ne sont pas identifiés comme déchets
- des boues contenant du Cobalt 60 (radionucléide présentant une toxicité forte) ont été évacuées vers une filière conventionnelle, alors qu'elles auraient dû être traitées comme des déchets radioactifs.
- pas de bordereau de suivi pour chacune des bennes de déchets issues de la STEP

État des installations :

- contrôles non effectués en totalité pour des puisards collectant les effluents liquides et gazeux qui peuvent présenter une contamination radioactive, sans que cela ne soit tracé.
- certains réservoirs d'eau de Javel ou d'huiles et effluents ne disposent pas de rétention.
- de nombreuses rétentions sont dans un état insatisfaisant.
- lors des travaux sur le réseau d'eau pluviale, il n'y a pas eu de vérification a posteriori qui aurait permis de déterminer si des défauts étaient apparus ou s'étaient aggravés. Par ailleurs, certains travaux demandés n'ont pas été réalisés, sans que cela ne soit justifié.
- des dépotages d'acide chlorhydrique ont déjà eu lieu hors de l'aire prévue pour cela, qui par ailleurs n'est pas dotée d'équipements permettant de confiner un éventuel déversement.
- à la station de déminéralisation, il n'y a pas de maintenance préventive des dispositifs de mesure de niveau sur les réservoirs de substances dangereuses. Par ailleurs, en cas de débordement, certaines alarmes n'auraient pas fonctionné.
- aucune analyse de conformité n'a été réalisée pour l'entreposage de fûts d'hydrazine.
- la rétention de la cuve d'acide sulfurique contient des effluents provenant d'une tuyauterie percée par corrosion.
- il n'y a pas de programme de maintenance des piézomètres, ni de la station météorologique
- les agents EDF ne connaissent pas toutes les exigences qui s'appliquent à la gestion des parcs à gaz. Sur ces parcs à gaz, un certain nombre de non-conformités électriques ne sont pas traitées. Le ballon d'azote présentait des dysfonctionnements sans que cela n'alerte les agents.
- au niveau de l'huilerie, l'aire de dépotage présente un trou, sans qu'EDF n'ait étudié si cela conduisait à une perte d'étanchéité.
- la méthodologie pour le contrôle des canalisations véhiculant des substances ou mélanges dangereux est inadaptée. Par ailleurs, certaines portions de tuyauteries ne sont pas contrôlées et d'autres présentent un état de corrosion inquiétant. Malgré le nombre important de problèmes signalés, peu de demandes de travaux sont effectuées, et ceux-ci sont rarement réalisés.

- de nombreuses fuites ont été identifiées sans être rapidement traitées (notamment sur un réservoir de soude).
- sur le réacteur 3, dans certains locaux, les détecteurs d'ammoniac ne sont pas activés.
- il n'y a pas de rapport annuel de maintenance de la station d'épuration et pas de programme de maintenance sur le déshuileur. Les effluents huileux potentiellement contaminés sont évacués vers une filière conventionnelle.

Constats lors de la visite des installations :

- l'aire de dépotage de Javel présente un état fortement dégradé remettant en question son étanchéité.
- dans le sous-sol de certains locaux, des déchets nucléaires ne présentant pas d'étiquetage réglementaire sont entreposés, certains depuis des années.
- l'un des émissaires du réseau de collecte des eaux pluviales présente un débit permanent de 250 m³/jour y compris hors période de pluie, ce qui interroge sur la conformité des modalités d'évacuation des effluents confinés.
- à la station de déminéralisation, de nombreuses fuites ont été constatées sur des raccords camion/vanne de dépotage (soude, acide sulfurique, chlorure ferrique). Une fuite d'acide sulfurique dans un local fait l'objet d'une demande d'intervention depuis... mai 2014 !
- malgré le risque de dégagement de dihydrogène, les stations d'électrochloration des trois réacteurs ne sont pas considérées comme zones à risque explosif.
- sur la station météorologique, des défauts signalés un an auparavant n'avaient toujours pas été réparés.
- alors que les chaînes de contrôle de l'activité des rejets gazeux et liquides sont censées faire l'objet d'essais mensuels et annuels, certaines n'avaient pas été contrôlées depuis trois ans.